



PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

**Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement**

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

Réunion du 15 avril 2014

La réunion est présidée par Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Hélène GERONIMI	Sous-préfète d'Issoire
Xavier PINEAU	DDT 63
Muriel DOUAILLAT	DDT 63
Yves PRADIER	Communauté de communes Allier Comté Communauté
Valérie JUILLARD	Communauté de communes Lembron Val d'Allier
René VINZIO	Communauté de communes Clermont Communauté
Guillaume PONSONNAILLE	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Pierre METZGER	Mairie Authezat
Jean-François FARY	Mairie de Charbonnier les Mines
Gérard BRANLARD	Mairie de Dallet
Roland MONTEL	Mairie d'Issoire
Agnès MALVY	Mairie de Jumeaux
Hélène FEDERSPIEL	Mairie de la Roche Noire
Virginie BONHOMME	Mairie du Breuil sur Couze
Olivier TEZENAS	Mairie du Broc
Grégory HUBERT	Mairie des Martres de Veyre
Thomas LANGE	Mairie des Pradeaux
Pierre RAVEL	Mairie de Nonnette
Gérard GOURBEYRE	Mairie d'Orbeil
Jean-Pierre GUEUGNOT	Mairie d'Orsonnette
Rolande MARIE	
Jean Marc VALLEE	Mairie de Pont-du-Château
René VINZIO	
Patricia CHAPUT	Mairie de Vic le Comte
Yves PRADIER	Mairie d'Yronde et Buron
Philippe GARLASCHI	Fédération départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
René BIANCO	Fédération départementale pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
Pierre RIGOLET	Syndicat des Propriétaires Forestiers du Puy-de-Dôme
Mady ROMERO	Fédération Départementale pour l'Environnement et de la Nature 63
René BOYER	
Julien SAILLARD	CEN Auvergne
Vincent LEGE	CEN Auvergne

Sont excusés : La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Général, le Conseil Régional, les mairies du Cendre, de Parentignat et de Pérignat-sur-Allier.



M GOURBEYRE accueille les participants en les remerciant de leur venue, après une brève présentation du lieu de la réunion, le domaine de Vort. Mme GERONIMI, Sous-Préfète d'Issoire, introduit la réunion et présente M SAILLARD, animateur de la réunion. La présentation du CEN est jointe au présent compte-rendu.

Discussion sur le projet d'assainissement de l'A75 pour les pollutions accidentelles par temps sec sur le tronçon Issoire-Coudes

M METZGER demande des précisions quant au projet d'assainissement de l'A75 au niveau du horst de St-Yvoine, notamment sur les délais. M SAILLARD explique qu'il y a des problèmes techniques surtout sur le choix de l'emplacement des bassins d'assainissement compte tenu du faible espace entre l'autoroute et la rivière Allier. Au niveau de l'échéancier, il n'a pas plus de précisions.

M METZGER s'étonne du projet qui, contrairement à ce qui avait été évoqué initialement, ne mentionne que le traitement des pollutions accidentelles par temps sec et non le traitement des eaux pluviales de ruissellement. M SAILLARD rapporte les éléments communiqués par la DIR Massif Central, à savoir que les fortes contraintes techniques de ce tronçon (peu d'espace latéral, pente subhorizontale) ne permettent pas la mise en place d'un traitement des eaux pluviales. M BOYER demande ce qu'il en est du collecteur prévu initialement. M SAILLARD indique que ce collecteur souterrain existe bien mais qu'il aboutit à plusieurs rejets directs dans la rivière.

Discussions sur le projet du contournement de Cournon

M BOYER s'interroge du maintien du projet en l'état et de la non-prise en compte des problématiques environnementales portées à connaissance. Il ajoute qu'une amélioration du réseau de transports en commun (bus/train) permettrait une compensation suffisante aux problèmes actuels.

Mme FEDERSPIEL rappelle que la mairie de la Roche Noire est opposée au pont du contournement de Cournon/Pérignat, ceci dans un objectif de préservation du confort de vie de ses administrés et des espaces naturels de sa commune.

Discussions sur la voie verte du Grand Clermont

M BOYER annonce que la FDEN est opposée à l'utilisation d'enrobés pour la voie verte. Mme GERONIMI demande quelles propositions pourraient être faites. M SAILLARD répond que le projet de voie verte a bien évolué et prend aujourd'hui en compte les spécificités des milieux naturels, avec un revêtement non uniforme sur l'ensemble du tracé et notamment un sable stabilisé proposé dans les secteurs naturels (revêtement non accessible aux rollers et fauteuils roulants). M VINZIO précise qu'il faudra bien prendre en compte les spécificités de la rivière Allier dans les projets d'aménagements, notamment le risque de crues.

M BOYER demande à ce qu'il y ait une meilleure information du public sur ce projet de voie verte. M VINZIO répond qu'il y a déjà eu beaucoup de réunions et de documents sur ce sujet. Mme GERONIMI demande de qui relève ce dossier, Mrs SAILLARD et VINZIO répondent que le Grand Clermont porte le projet, en appui des collectivités locales.

Discussions sur l'enrochement de la gravière des Mayères

M BIANCO s'étonne d'entendre M SAILLARD évoquer l'enrochement de la gravière des Mayères comme un projet, dans la mesure où un appel à candidature pour la réalisation des travaux a été publié sur le journal. Il s'interroge également sur la compatibilité du projet avec le site Natura 2000. Mr SAILLARD précise qu'il s'agit d'un projet dans la mesure où les travaux n'ont pas encore été réalisés. Il ajoute qu'il a porté à connaissance auprès du porteur du projet Issoire Communauté les enjeux en termes de dynamique fluviale, en rappelant notamment les conclusions d'une étude sur ce site qui préconisait de protéger les gravières de la capture par l'amont mais plutôt de laisser faire l'érosion et la capture par l'aval de la gravière nord, dont les effets sur la dynamique fluviale seraient à terme positifs. Le projet d'enrochement, qui vise à empêcher la capture par l'aval de la gravière nord, est donc en contradiction avec les conclusions de cette étude.

M PINEAU de la DDT précise que ce projet a fait l'objet d'une déclaration « Loi sur l'eau ». M BIANCO rappelle qu'il y a déjà eu auparavant des travaux d'enrochements sans autorisation sur ce site.

M BOYER annonce que la FDEN a envoyé une lettre officielle au Préfet afin de demander les éléments techniques du dossier justifiant la réalisation du projet et évaluant ses effets sur l'environnement.

Discussions en lien avec les dépôts de déchets

M GOURBEYRE s'inquiète d'une différence de rigueur entre les collectivités vis-à-vis de la protection de la ressource en eau et de la gestion des dépôts de déchets. Il s'inquiète de voir continuer les dépôts de déchets des gens du voyage dans la forêt alluviale en face de sa commune. M MONTEL répond que la commune d'Issoire est déjà intervenue, a enlevé les déchets mais que les dépôts reviennent très vite. Mme GIRONIMI ajoute qu'une concertation avec la police de l'eau et les responsables du camp a été menée mais sans résultats. M BIANCO tient à préciser qu'il y a aussi des dépôts sauvages au niveau de l'ancien pont d'Orbeil. Mme GIRONIMI explique que ce sujet est très complexe et surtout sensible, il touche les domaines environnementaux, sociétaux et sanitaires.

Sur le sujet des dépôts de déchets, M SAILLARD précise qu'ils sont souvent liés à des accès véhicules en milieu naturel et que des premiers dépôts anodins de terre entraînent des dépôts de déchets verts puis des dépôts de déchets polluants. La méthode la plus efficace consiste alors souvent à la fermeture des accès. M BIANCO rappelle que les pêcheurs payent un droit d'accès à la rivière et que, compte tenu de la tendance à la réduction de ces accès, il est nécessaire de veiller à les conserver. M SAILLARD et M VINZIO précisent qu'il s'agit bien de fermeture des accès véhicules et que les accès piétons sont maintenus.

Discussions générales sur les espèces exotiques envahissantes

M MONTEL informe que les équipes techniques d'Issoire ont reçu une formation et des plaquettes de la part de l'ARS sur l'Ambroisie et qu'ils peuvent en faire bénéficier les autres collectivités. M SAILLARD rappelle que, au titre de l'animation du site Natura 2000, le Conservatoire a proposé en 2010/2011 à l'attention des agents et élus des collectivités une formation sur la gestion des milieux naturels alluviaux au sein de laquelle était abordée la thématique des espèces exotiques envahissantes. Deux sessions avaient été organisées pour 27 inscrits de 14 collectivités différentes, et seulement 15 personnes avaient participé.

Mme FEDERSPIEL propose de relancer les formations à destination des agents techniques des communes et indique que la commune de la Roche Noire serait intéressée. M SAILLARD en prend note et répond que ces formations sont de nouveaux envisageables si les collectivités en font la demande. Il cite également l'exemple de la commune de Pont-du-Château qui, lors de la signature de la charte Natura 2000 sur ses terrains, a organisé avec le CEN une présentation des enjeux Natura 2000 du val d'Allier auprès de ses agents techniques.

M BIANCO demande des précisions sur la stratégie d'intervention sur la Renouée du Japon. M SAILLARD répond que le niveau d'invasion de cette espèce est trop important pour pouvoir agir de manière efficace et raisonnée, et qu'il vaut mieux affecter les moyens techniques et financiers sur les espèces en émergence dont l'invasion est encore faible et pour lesquelles une intervention peut permettre efficacement d'éviter un envahissement important. Les actions sur la Renouée du Japon portent avant tout sur la prévention, en évitant la mise à nu des sols, le travail sur les zones infestées, les déplacements de terre ou à défaut en vérifiant la non-contamination des zones d'origine des terres de remblais. M BOYER ajoute que les services des routes ont été de grands diffuseurs de l'espèce lors de la réalisation d'axes routiers.

Discussions relatives au programme 2014

M VALLEE demande si des suivis sur les Bernaches sont prévus, il précise que l'espèce pose des problèmes sur certains cours d'eau. M GARLASCHI de la Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme répond qu'une enquête est en cours de mise en place afin de mieux cerner les enjeux liés à cette espèce exotique.

M VALLEE demande de qui relève la gestion des embâcles sur l'Allier, et si le programme prévoit une intervention au niveau du seuil aménagé de Pont-du-Château, s'inquiétant de la quantité présente actuellement. M SAILLARD répond que la situation a été examinée avec le bureau d'étude qui a défini l'effacement partiel et l'aménagement du seuil. A priori, les embâcles qui s'accumulent à l'amont des macrorugosités à l'étiage ne sont pas problématiques et les accumulations plus importantes seront évacuées lors des hausses de débit. N'ayant peu de recul depuis la réalisation des travaux en octobre 2013, il convient d'observer quelques années de fonctionnement pour vérifier ce principe ou à défaut envisager une intervention en lien avec la commune et la DDT en charge de l'entretien du DPF.

M BOYER ajoute que le problème de la gestion des embâcles est lié, en partie, à des soucis administratifs et à l'obligation d'appel d'offre, ralentissant l'action sur le terrain. M SAILLARD explique que pour palier à ces problèmes, une programmation pluriannuelle a été effectuée par la DDT avec un système de marché à bon de commande permettant d'intervenir plus rapidement.

Discussions autres

Des précisions sont demandées sur les travaux de RTE prévus à Moriat. M SAILLARD complète sa présentation en expliquant qu'il s'agit du remplacement de pylônes.

M BOYER souligne un autre problème concernant des remblais sauvages au niveau de l'Allier à Parentignat (société Laroche-Béton). Malgré des travaux illégaux déjà constatés par les services de l'état, rien n'a évolué. Mme GERONIMI répond que la société a été condamnée à la remise en état mais que celle-ci n'a jusqu'à présent pas été effectuée et que le dossier est donc chez le procureur.

Appel à candidature pour l'animation du site

Mme GERONIMI propose aux membres du comité de pilotage le portage du site Natura 2000 et, devant l'absence de réponse, informe que toute collectivité intéressée peut se faire connaître par courrier auprès de la DDT.

Mme GERONIMI, après avoir demandé si le comité de pilotage avait des observations, fait la synthèse des points particuliers relevés lors de la séance :

- les questionnements autour de l'enrochement de l'étang des Mayères
- les interrogations autour du contournement de Cournon/Pérignat
- la demande d'une meilleure information sur le projet de voie verte
- les problèmes de déchets au niveau de l'Allier à Issoire
- le souhait de formations sur les espèces exotiques envahissantes, Ambrosie notamment
- le souhait des pêcheurs de conserver un bon accès au bord de la rivière



Mme GERONIMI remercie la commune d'Orbeil pour la qualité de l'accueil, elle remercie la DDT et la DREAL pour leur implication dans le suivi de l'animation du DOCOB et remercie les participants pour leur attention avant de conclure la réunion.